La scolarité au point de vue professionnel

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LIXme ANNÉE. N° 10. 1er JUILLET 1930.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique,* Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *La scolarité au point de vue professionnel.* — † *M. Auguste Crausaz, inspecteur retraité.* — † *M. Jean Passer.* — *Fribourg pittoresque et artistique.* — *Géométrie et algèbre.* — *Les Missions catholiques à l'école primaire.* — *Croquis de chez nous.* — *Définition de la laïcité.* — *Retraite pour instituteurs.* — *Dessin d'illustration pour les examens de renouvel lement du brevet 1930.* — *Curiosité arithmétique.*

La scolarité au point de vue professionnel

Les samedi et dimanche 17 et 18 mai, un Congrès d'organisations sociales s'est réuni dans la grande salle de l'Université de Berne. Le sujet de ses délibérations nous intéresse au premier chef : les relations entre l'âge d'émancipation et l'âge d'admission dans le travail des fabriques. On nous dit que les orateurs traitèrent de cette question avec beaucoup de cœur et une compréhension très large des besoins et des dangers de la jeunesse. On y entendit M. Dr H. Wegmann, inspecteur fédéral des fabriques, à Zurich, M. O. Stoker et Mlle H. Schäffer, tous deux à la tête de cabinets d'orientation professionnelle à Bâle et à St-Gall, le Dr von Gonzenbach, notre hygiéniste national, si l'on ose dire, à l'Ecole polytechnique, Mlle Stucki, qui représentait les éducateurs, M. C. Schürch, secrétaire socialiste, qui représentait

les travailleurs et M. Dr Bucher, de la fabrique Bally, qui représentait les patrons. Tous les cercles intéressés ont eu, on le voit, l'occasion de se faire entendre.

Les conclusions de ces rapporteurs, de milieux, d'opinions et d'intérêts fort divers, ont été d'une remarquable unanimité : Tous ont affirmé avec décision que l'âge d'admission dans les fabriques ne devait en aucune façon et sous aucun prétexte être fixé au-dessous de 15 ans. Pour les autres occupations, campagne, commerce, artisannat, les opinions furent diverses ; mais on se rallia à la conclusion que voici : Il est nuisible au corps et à l'âme du plus grand nombre des enfants de travailler comme ouvrier régulier avant la quinzième année révolue.

Venant à la pratique, les congressistes ont voté unanimement la proposition de demander aux gouvernements cantonaux de prolonger l'obligation scolaire jusqu'à la quinzième année en cours ou révolue. Ainsi l'on procurera à la généralité des enfants le bienfait de pouvoir continuer leur éducation normalement ; on les préservera d'un surmenage physique préjudiciable à la nation et de dégradations morales plus pernicieuses encore.

Comme cette question touche à l'industrie nationale, qu'elle est étroitement unie à la réglementation internationale du travail, il serait désirable que le Bureau international du travail à Genève (B. I. T.) étudie la question et fasse des propositions aux Etats en relation avec lui en vue d'une organisation de la scolarité qui sauvegarde la santé et le développement de l'âme et du corps.

Car il est incontestable que l'organisme physique est à peine formé aux 15 ans révolus, que le travail régulier de l'ouvrier lui est préjudiciable, que c'est un abus social de permettre sans réserves ou adaptations son admission dans le travail professionnel, à côté et à l'égal des adultes. De plus, son esprit a besoin lui aussi d'un complément de formation. Au point de vue moral, enfin, les dangers sont incontestables, et nombreux sont ceux qui sont démoralisés par le contact avec un milieu dans lequel ils entrent brusquement, sans posséder la maturité de volonté suffisante pour pouvoir résister. A ce point de vue, on s'est élevé maintes fois à Berne contre « le ton des adultes » trop fréquent dans les fabriques et les ateliers. Les conversations, les suggestions, les gestes et les révélations qui ne sont que trop habituels dans ces ambiances sont si délétères que rares sont les jeunes qui n'ont pas eu à en souffrir et que nombreux sont ceux qui ont été amenés à quitter la voie de la morale chrétienne et simplement humaine. Toute noblesse d'âme, tout idéal et toute fraîcheur juvénile disparaissent bien vite dans les compagnies qu'ils rencontrent aux lieux de leur travail.

Mais ici, ce n'est pas la « politique sociale » qui apportera le remède.

Il n'apparaît pas que l'on y ait même fait allusion à Berne. Taine

le disait déjà, qui ne jugeait que sur les faits : dès que la religion du Christ diminue dans les âmes, le monde devient un coupe-gorge et un mauvais lieu.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée de Berne supplie les gouvernements cantonaux de prolonger jusqu'à 15 ans au moins leur obligation scolaire. Si plusieurs cantons obligent les enfants à neuf années de scolarité, d'autres ne vont qu'à 7 et même Uri à 6.

Certes, la prolongation de la scolarité est impopulaire dans le monde ouvrier et paysan. On n'en comprend pas le bénéfice et la nécessité pour le corps et pour l'âme. Des charges de famille alourdies, les salaires modestes et les petits gains incitent les parents à faire participer très tôt leurs enfants à l'entretien du ménage. Une organisation et des lois sociales meilleures, la formation d'une mentalité moins matérialiste parmi les gens du peuple, — et aussi chez les « Messieurs », — pourront aider à réaliser ce progrès.

Quant à nous, soyons heureux d'être dans la catégorie des cantons où l'obligation scolaire est par avance en plein accord avec les vœux du congrès sociologique de Berne et maintenons avec intransigeance les dates d'émancipation de nos écoliers que fixe notre loi scolaire.

† M. Auguste Crausaz, inspecteur retraité

Le corps inspectoral a perdu son vétéran et le pays de Glâne un de ses plus fidèles enfants. Villaz-St-Pierre, sa paroisse d'origine, lui a fait d'imposantes funérailles et l'on peut dire de lui maintenant tout le bien que sa modestie n'eût pas laissé dire hier.

M. Crausaz fut pour sa patrie un citoyen modèle. Ses talents et sa culture littéraire le laissèrent « terrien » dans l'âme et jamais il n'abandonna son idéal « paysan ». Il aurait fait bonne figure parmi les personnages des « Bucoliques » de Virgile, dont il aimait le langage.

Sa droiture le fit apprécier hautement de tous ceux qui le connurent. Il ne mâchait pourtant pas ses mots et sa loyauté politique était si ferme qu'il ne craignait pas de désavouer les hommes de son bord, lorsqu'ils commettaient des erreurs.

Fonctionnaire, il ne connut que le devoir et sa ponctualité n'eut d'égal que son zèle. Ses vertus civiques ne sont pas mortes avec lui, car, dans le milieu familial, il a laissé une empreinte si forte qu'elle lui survivra et se maintiendra longtemps encore grâce à l'esprit traditionnaliste des siens.

Dévoué aux intérêts de sa famille et à ceux de l'Etat, il ne ménageait ni son temps ni ses peines. On peut affirmer qu'il eut le perpétuel souci du bien sans ménagements pour lui-même.

Cette force de volonté imprimait à sa physionomie une certaine austérité, mais cette impression s'effaçait au premier contact avec cette âme simple et profondément croyante.